

Décrets, arrêtés, circulaires

TEXTES GÉNÉRAUX

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

Arrêté du 18 juin 2019 portant reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle

NOR : INTE1917051A

Le ministre de l'économie et des finances, le ministre de l'action et des comptes publics et le ministre de l'intérieur,

Vu le code des assurances, notamment ses articles L. 122-7, L. 125-1 à L. 125-6 et A. 125-1 et suivants ;

Vu les avis rendus le 11 juin 2019 par la commission interministérielle instituée par la circulaire n° 84-90 du 27 mars 1984 relative à l'indemnisation des victimes de catastrophe naturelle ;

Arrêtent :

Art. 1^{er}. – En application du code des assurances, les demandes de reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle ont été examinées pour les dommages causés par les mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols.

Les communes faisant l'objet d'une constatation de l'état de catastrophe naturelle sont recensées en annexe I ci-après, pour le risque et aux périodes indiqués.

Les communes dont les demandes de reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle sont rejetées, sont recensées en annexe II ci-après, pour le risque et aux périodes indiqués.

Art. 2. – L'état de catastrophe naturelle constaté par arrêté peut ouvrir droit à la garantie des assurés contre les effets des catastrophes naturelles sur les biens faisant l'objet des contrats d'assurance visés au code des assurances, lorsque les dommages matériels directs qui en résultent ont eu pour cause déterminante l'effet de cet agent naturel et que les mesures habituelles à prendre pour prévenir ces dommages n'ont pu empêcher leur survenance ou n'ont pu être prises.

En outre, si l'assuré est couvert par un contrat visé au code des assurances, l'état de catastrophe naturelle constaté peut ouvrir droit à la garantie précitée, dans les conditions prévues au contrat d'assurance correspondant.

Art. 3. – La franchise applicable est modulée en fonction du nombre de constatations de l'état de catastrophe naturelle intervenues pour le même risque, au cours des cinq années précédant la date de signature du présent arrêté, dans les communes qui ne sont pas dotées d'un plan de prévention des risques naturels prévisibles pour le risque concerné.

Pour ces communes, le nombre de ces constatations figure entre parenthèses dans l'annexe I. Il prend en compte non seulement les constatations antérieures prises pour un même risque, mais aussi la présente constatation.

Art. 4. – Le présent arrêté sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait le 18 juin 2019.

Le ministre de l'intérieur,
Pour le ministre et par délégation :
Le directeur général de la sécurité civile
et de la gestion des crises,
J. WITKOWSKI

Le ministre de l'économie
et des finances,

Pour le ministre et par délégation :

Le sous-directeur « assurance »,

L. CORRE

*Le ministre de l'action
et des comptes publics,
Pour le ministre et par délégation :
Le sous-directeur,
F. DESMADRYL*

ANNEXE I

COMMUNES RECONNUES EN ÉTAT DE CATASTROPHE NATURELLE

DÉPARTEMENT DE L'AIN

*Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols
du 1^{er} juillet 2018 au 30 septembre 2018*

Communes d'Attignat (1), Bâgé-Dommartin (1), Bâgé-le-Châtel (1), Beaupont (1), Beauregard (1), Valsershône (1), Biziat (1), Bourg-en-Bresse (1), Crottet (1), Domsure (1), Foissiat (1), Francheleins (1), Grièges (1), Hautecourt-Romanèche (1), Jasseron (2), Jayat (1), Journans (1), Lagnieu (1), Malafretaz (1), Manziat (1), Messimy-sur-Saône (1), Montceaux (1), Péronnas (1), Pont-de-Veyle (1), Priay (1), Saint-Denis-lès-Bourg (1), Saint-Didier-d'Aussiat (1), Saint-Jean-sur-Veyle (1), Saint-Martin-le-Châtel (1), Saint-Trivier-de-Courtes (1), Salavre (1), Simandre-sur-Suran (1), Val-Revermont (1), Viriat (1).

*Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols
du 1^{er} juillet 2018 au 31 décembre 2018*

Communes d'Ambérieu-en-Bugey (1), Ambronay (1), Arandas (1), Bénay (1), Boyeux-Saint-Jérôme (1), Brion (1), Buellas (1), Certines (1), Ceyzériat (1), Château-Gaillard (2), Nivigne et Suran (1), Chevillard (1), Coligny (1), Confrançon (1), Cormoranche-sur-Saône (1), Cormoz (1), Corveissiat (1), Courmangoux (1), Courtes (1), Bresse Vallons (1), Curciat-Dongalon (1), Curtafond (1), Douvres (2), Fareins (1), Feillens (1), Jassans-Riottier (1), Laiz (1), Lescheroux (1), Marboz (1), Marlieux (1), Marsonnas (1), Massieux (1), Meillonnas (1), Meximieux (1), Bohas-Meyriat-Rignat (1), Mézériat (1), Montmerle-sur-Saône (1), Montrevel-en-Bresse (1), Neuville-les-Dames (1), Oyonnax (1), Perrex (1), Pirajoux (1), Polliat (1), Pouillat (1), Replonges (1), Revonnas (1), Saint-André-de-Corcy (1), Saint-Bernard (1), Saint-Cyr-sur-Menthon (1), Saint-Denis-en-Bugey (1), Saint-Didier-de-Formans (1), Saint-Didier-sur-Chalaronne (1), Saint-Étienne-du-Bois (1), Saint-Étienne-sur-Chalaronne (1), Saint-Étienne-sur-Reyssouze (1), Saint-Genis-sur-Menthon (1), Saint-Jean-le-Vieux (1), Ségny (1), Vandeins (1), Villemotier (1), Villereversure (1), Arvière-en-Valromay (1), Vonnas (1).

DÉPARTEMENT DE L'AISNE

*Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols
du 1^{er} juillet 2018 au 31 décembre 2018*

Communes d'Amigny-Rouy (1), Belleau (1), Charmel (Le) (1), Château-Thierry (1), Corcy (1), Crépy (1), Effry (1), Manicamp (1), Pargny-Filain (1), Vasseny (1), Viry-Noueuil (1).

*Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols
du 1^{er} octobre 2018 au 31 décembre 2018*

Communes de Montescourt-Lizerolles (1), Remigny (1), Travecy (1), Vendeuil (1), Villers-Saint-Christophe (1).

DÉPARTEMENT DE L'ALLIER

*Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols
du 1^{er} juillet 2018 au 30 septembre 2018*

Commune de Saint-Léopardin-d'Augy (1).

*Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols
du 1^{er} juillet 2018 au 31 décembre 2018*

Communes de Coulanges (1), Saint-Plaisir (1), Servilly (1), Vilhain (Le) (1).

DÉPARTEMENT DE L'AUBE

*Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols
du 1^{er} juillet 2018 au 30 septembre 2018*

Communes de Bordes-Aumont (Les) (1), Briel-sur-Barse (1), Fresnoy-le-Château (1), Lusigny-sur-Barse (1), Montigny-les-Monts (1), Prusy (1), Radonvilliers (1), Saint-Phal (1).

*Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols
du 1^{er} juillet 2018 au 31 décembre 2018*

Communes d'Auxon (1), Bailly-le-Franc (1), Barberey-Saint-Sulpice (1), Bernon (1), Blaincourt-sur-Aube (1), Courtaout (1), Dienville (1), Saint-Parres-aux-Tertres (1), Verrières (1).

*Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols
du 1^{er} octobre 2018 au 31 décembre 2018*

Commune de Gumery (1).

DÉPARTEMENT DE L'AVEYRON

*Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols
du 1^{er} juillet 2018 au 31 décembre 2018*

Commune de Sévérac d'Aveyron (1).

*Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols
du 1^{er} octobre 2018 au 31 décembre 2018*

Communes de Compeyre (2), Saint-Georges-de-Luzençon (2), Valady (1).

DÉPARTEMENT DU CANTAL

*Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols
du 1^{er} juillet 2018 au 30 septembre 2018*

Commune de Reilhac (1).

*Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols
du 1^{er} juillet 2018 au 31 décembre 2018*

Communes d'Arpajon-sur-Cère (1), Aurillac (1), Giou-de-Mamou (1), Jussac (1), Naucelles (1), Ytrac (1).

*Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols
du 1^{er} octobre 2018 au 31 décembre 2018*

Commune de Saint-Étienne-de-Chomeil (1).

DÉPARTEMENT DU CHER

*Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols
du 1^{er} juillet 2018 au 31 décembre 2018*

Communes d'Arcomps (1), Ardenais (1), Arpheuilles (1), Augy-sur-Aubois (1), Bannay (1), Bannegon (1), Baugy (1), Belleville-sur-Loire (1), Bengy-sur-Craon (1), Blet (1), Boulleret (1), Bourges (1), Bussy (1), Celette (La) (1), Celle (La) (2), Chalivoy-Milon (1), Chapelle-Hugon (La) (1), Chapelle-Saint-Ursin (La) (1), Charenton-du-Cher (2), Charentonnay (1), Charly (1), Chârost (1), Chassy (1), Châtelet (Le) (2), Chaumont (1), Chautay (Le) (1), Chéry (1), Cogny (1), Colombiers (1), Cornusse (1), Cours-les-Barres (1), Couy (1), Croisy (1), Crosses (1), Cuffy (1), Culan (1), Épineuil-le-Fleuriel (1), Étréchy (1), Feux (1), Fussy (1), Garigny (1), Germigny-l'Exempt (1), Givardon (1), Gron (1), Guerche-sur-l'Aubois (La) (1), Herry (1), Humbligny (1), Ids-Saint-Roch (2), Ignol (1), Ineuil (2), Jalognes (1), Jouet-sur-l'Aubois (1), Léré (1), Lignières (1), Loye-sur-Arnon (1), Marçais (2), Marmagne (1), Massay (1), Meillant (1), Menetou-Salon (1), Morlac (2), Mornay-Berry (1), Mornay-sur-Allier (1), Nérondes (1), Neuvy-Deux-Clochers (1), Neuvy-le-Barrois (1), Nohant-en-Graçay (1), Nozières (2), Orcenais (3), Orval (1), Ourouer-les-Bourdelins (1), Parassy (1), Perche (La) (1), Pigny (1), Pondy (Le) (1), Précy (1), Quantilly (1), Reigny (1), Rezay (2), Sagonne (1), Saint-Aignan-des-Noyers (1), Saint-Amand-Montrond (1), Saint-Céols (1), Saint-Doulchard (1), Saint-Éloy-de-Gy (1), Saint-Georges-de-Poisieux (2), Saint-Georges-sur-Moulon (1), Saint-Germain-des-Bois (1), Saint-Germain-du-Puy (1), Saint-Hilaire-de-Gondilly (1), Saint-Hilaire-en-Lignières (1), Saint-Jeanvrin (2), Saint-Léger-le-Petit (1), Saint-Maur (1), Saint-Pierre-les-Bois (2), Saint-Pierre-les-Étieux (1), Saint-Satur (1), Sainte-Solange (1), Saint-Vitte (1), Sancoins (1), Santranges (1), Saulzais-le-Potier (1), Sévry (1), Sidiailles (1), Soulangis (1), Subdray (Le) (1), Sury-près-Léré (1), Tendron (1), Thaumiers (1), Torteron (1), Touchay (2), Trouy (1), Vasselay (1), Veaugues (1), Vernais (1), Vesdun (1), Vignoux-sous-les-Aix (1), Villequiers (1), Vinon (1).

*Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols
du 1^{er} octobre 2018 au 31 décembre 2018*

Communes d'Achères (1), Allogny (1), Allouis (1), Argent-sur-Sauldre (1), Assigny (1), Aubigny-sur-Nère (1), Barlieu (1), Berry-Bouy (1), Blancafort (1), Brinay (1), Brinon-sur-Sauldre (1), Cerbois (1), Chambon (1), Chapelle-d'Angillon (La) (1), Chapelotte (La) (1), Châteauneuf-sur-Cher (1), Chezal-Benoît (1), Civray (1),

Corquoy (1), Couargues (1), Crézancy-en-Sancerre (1), Dampierre-en-Crot (1), Farges-Allichamps (1), Foëcy (1), Genouilly (1), Graçay (1), Jars (1), Levet (1), Lunery (1), Lury-sur-Arnon (1), Mareuil-sur-Arnon (1), Mehun-sur-Yèvre (1), Menetou-Râtel (1), Ménétréol-sous-Sancerre (1), Méreau (1), Méry-sur-Cher (1), Montlouis (1), Morogues (1), Morthomiers (1), Nançay (1), Neuvy-sur-Barangeon (1), Noyer (Le) (1), Oizon (1), Primelles (1), Saint-Baudel (1), Saint-Bouize (1), Saint-Caprais (1), Saint-Christophe-le-Chaudry (1), Saint-Florent-sur-Cher (1), Sainte-Gemme-en-Sancerrois (1), Saint-Georges-sur-la-Prée (1), Saint-Hilaire-de-Court (1), Saint-Loup-des-Chaumes (1), Saint-Martin-d'Auxigny (1), Saint-Outrille (1), Saint-Palais (1), Saint-Symphorien (1), Sainte-Thorette (1), Savigny-en-Sancerre (1), Sury-en-Vaux (1), Sury-ès-Bois (1), Thauvenay (1), Thénieux (1), Vailly-sur-Sauldre (1), Vallenay (1), Venesmes (1), Verdigny (1), Vierzon (1), Vignoux-sur-Barangeon (1), Villecelin (1), Villegenon (1), Vouzeron (1).

DÉPARTEMENT DE LA CÔTE-D'OR

Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols du 1^{er} octobre 2018 au 31 décembre 2018

Communes de Corberon (1), Vielverge (1).

DÉPARTEMENT DE LA DORDOGNE

Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols du 1^{er} octobre 2018 au 31 décembre 2018

Communes de Badefols-d'Ans (1), Beauregard-de-Terrasson (1), Châtres (1), Coteaux Périgourdins (Les) (1), Dornac (La) (2), Feuillade (La) (1), Pazayac (1), Soudat (1), Teillots (1), Terrasson-Lavilledieu (1), Teyjat (1), Villac (1).

DÉPARTEMENT DU DOUBS

Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols du 1^{er} juillet 2018 au 30 septembre 2018

Communes d'Audincourt (1), Besançon (1), Busy (1), Champvans-les-Moulins (1), Chemaudin et Vaux (1), Mancenans-Lizerne (1), Marchaux-Chaudefontaine (1), Nancray (1), Pierrefontaine-lès-Blamont (1), Pompierre-sur-Doubs (1), Pouilly-Français (1), Serre-les-Sapins (1), Taillecourt (1), Viéthorey (1).

Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols du 1^{er} juillet 2018 au 31 décembre 2018

Communes d'Abbévillers (1), Accolans (1), Allenjoie (1), Anteuil (1), Arc-et-Senans (1), Arcey (1), Audeux (1), Auxons (Les) (1), Avanne-Aveney (1), Berche (1), Bethoncourt (1), Blamont (1), Blarians (1), Bouverans (1), Bretigney-Notre-Dame (1), Buffard (1), Byans-sur-Doubs (1), Cessey (1), Charnay (1), Châtillon-le-Duc (1), Terres-de-Chaux (Les) (1), Chenecey-Buillon (1), Chouzelot (1), Cussey-sur-l'Ognon (1), Dampierre-les-Bois (1), Dampierre-sur-le-Doubs (1), Deluz (1), Devecey (1), École-Valentin (1), Étupes (1), Exincourt (1), Fins (Les) (1), Geneuille (1), Gennes (1), Grand-Charmont (1), Grandfontaine (1), Isle-sur-le-Doubs (L') (1), Villers-le-Lac (1), Laire (1), Laissey (1), Larnod (1), Liesle (1), Maîche (1), Mathay (1), Miserey-Salines (1), Mondon (1), Montbéliard (1), Montferrand-le-Château (1), Montgesoye (1), Morre (1), Nommay (1), Onans (1), Ornans (1), Osselle-Routelle (1), Pelousey (1), Pont-de-Roide-Vermondans (1), Pouligney-Lusans (1), Roset-Fluans (1), Rougemont (1), Roulans (1), Saint-Maurice-Colombier (1), Seloncourt (1), Vandoncourt (1), Villars-lès-Blamont (1), Villers-Buzon (1), Voujeaucourt (1).

DÉPARTEMENT DE L'EURE

Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols du 1^{er} octobre 2018 au 31 décembre 2018

Communes de Chambray (1), Vexin-sur-Epte (2), Gisors (2), Terres de Bord (1), Sassez (1), Thuit de l'Oison (Le) (2).

DÉPARTEMENT DE L'HÉRAULT

Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols du 1^{er} janvier 2018 au 31 mars 2018

Communes de Clapiers (3), Fabrègues (3), Florensac (3), Lavérune (4), Lieuran-lès-Béziers (2), Roujan (2), Tourbes (1).

DÉPARTEMENT D'ILLE-ET-VILAINE

*Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols
du 1^{er} octobre 2018 au 31 décembre 2018*

Commune de Gosné (1).

DÉPARTEMENT DE L'INDRE

*Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols
du 1^{er} juillet 2018 au 31 décembre 2018*

Communes d'Ardentes (2), Bordes (Les) (2), Brives, Châteauroux (1), Coings (1), Déols (1), Diors (1), Diou (1), Éguzon-Chantôme (1), Étretchet (1), Fontenay (1), Giroux, Guilly (1), Issoudun (1), Levroux, Luçay-le-Libre (1), Mâron (2), Montierchaume (1), Neuvy-Pailloux (1), Niherne (1), Poinçonnet (Le) (2), Reuilly, Rouvres-les-Bois, Sainte-Lizaigne (1), Saint-Pierre-de-Jards, Vatan.

*Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols
du 1^{er} octobre 2018 au 31 décembre 2018*

Communes d'Ambrault (1), Argenton-sur-Creuse, Argy (1), Arthon (2), Azay-le-Ferron, Bazaiges, Bélébère, Berthenoux (La) (2), Blanc (Le), Bommiers (1), Bouesse (1), Buxeuil, Buxières-d'Aillac (1), Buzançais (1), Ceaulmont, Celon, Chalais, Champillet (1), Chapelle-Orthemale (La) (1), Chasseneuil (2), Châtillon-sur-Indre, Châtre-Langlin (La) (1), Chavin, Chazelet, Chitray, Ciron (1), Clion, Cluis (1), Concremiers (2), Cuzion (1), Douadic, Dunet (1), Écueillé, Fléré-la-Rivière (1), Fougères (1), Gournay (1), Heugnes, Jeu-les-Bois (1), Lignac, Lourouer-Saint-Laurent (2), Luant (2), Lye, Lys-Saint-Georges (2), Magny (Le) (1), Maillet (1), Malicornay (2), Martizay (2), Menoux (Le), Mers-sur-Indre (2), Meunet-sur-Vatan (1), Mézières-en-Brenne, Montgivray (2), Montipouret (2), Mosnay, Mouhers (1), Moulins-sur-Céphons, Murs, Néons-sur-Creuse, Neuillay-les-Bois (1), Neuvy-Saint-Sépulchre (2), Nohant-Vic (2), Orsennes (1), Orville, Oulches (2), Palluau-sur-Indre, Pêchereau (Le), Pérouille (La) (1), Pont-Chrétien-Chabenet (Le) (2), Poulaines, Pouligny-Saint-Pierre, Prissac, Pruniers (2), Rivarennnes (1), Roussines, Ruffec (1), Sacierges-Saint-Martin, Saint-Aigny, Saint-Aubin, Saint-Chartier (2), Saint-Christophe-en-Bazelle, Saint-Civran, Saint-Cyran-du-Jambot (1), Saint-Florentin (1), Saint-Gaultier (1), Saint-Hilaire-sur-Benaize (1), Saint-Marcel, Saint-Michel-en-Brenne (1), Sarzay (1), Sassièrges-Saint-Germain (1), Sauzelles (2), Sembleçay, Tendu (1), Thenay, Tournon-Saint-Martin (2), Tranger (Le), Valençay, Velles, Vendœuvres (1), Verneuil-sur-Igneraie (2), Veuil, Vigoux, Villentroy-Faverolles-en-Berry (1).

DÉPARTEMENT D'INDRE-ET-LOIRE

*Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols
du 1^{er} octobre 2018 au 31 décembre 2018*

Communes de Beaulieu-lès-Loches (1), Beaumont-Village (2), Bossay-sur-Claise (2), Celle-Guenand (La) (2), Chanceaux-sur-Choisille (1), Chemillé-sur-Indrois (1), Ciran (1), Genillé (1), Ligueil (1), Loches (1), Membrolle-sur-Choisille (La) (1), Mettray (1), Monnaie (1), Montrésor (1), Notre-Dame-d'Oé (1), Orbigny (1), Parçay-Meslay (1), Rochecorbon (1), Saint-Antoine-du-Rocher (1), Saint-Cyr-sur-Loire (1), Tournon-Saint-Pierre (2), Tours (1), Varennes (1), Yzeures-sur-Creuse (1).

DÉPARTEMENT DE L'ISÈRE

*Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols
du 1^{er} juillet 2018 au 30 septembre 2018*

Communes de Revel-Tourdan (1), Ruy-Montceau (1), Saint-Jean-de-Soudain (1), Salaise-sur-Sanne (1).

*Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols
du 1^{er} juillet 2018 au 31 décembre 2018*

Communes de Cessieu (1), Clonas-sur-Varèze (1), Meylan (1), Montbonnot-Saint-Martin (1), Montseveroux (1), Saint-André-le-Gaz (1), Saint-Clair-du-Rhône (1), Saint-Siméon-de-Bressieux (1), Seyssins (1), Trept (1).

*Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols
du 1^{er} octobre 2018 au 31 décembre 2018*

Communes de Bossieu (1), Claix (1), Montagne (1), Primarette (1), Plateau-des-Petites-Roches (1).

DÉPARTEMENT DU JURA

*Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols
du 1^{er} juillet 2018 au 31 décembre 2018*

Communes de Miéry (2), Neublans-Abergement (1), Sainte-Agnès (1), Tassenières (1).

DÉPARTEMENT DE LA LOIRE-ATLANTIQUE

*Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols
du 1^{er} octobre 2018 au 31 décembre 2018*

Commune de Mouzillon (1).

DÉPARTEMENT DU LOT

*Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols
du 1^{er} avril 2017 au 31 décembre 2017*

Commune de Lendou-en-Quercy (2).

*Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols
du 1^{er} octobre 2017 au 31 décembre 2017*

Commune de Bélaise (1).

*Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols
du 1^{er} juillet 2018 au 30 septembre 2018*

Commune de Vidailles (1).

*Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols
du 1^{er} juillet 2018 au 31 décembre 2018*

Communes de Condat (1), Mayrac (1), Vignon-en-Quercy (Le) (1), Souillac (2), Strenquels (1).

*Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols
du 1^{er} octobre 2018 au 31 décembre 2018*

Communes de Cahors (3), Calamane (1), Camboulit (1), Capdenac (1), Figeac (2), Francouès (1), Gigouzac (1), Cœur de Causse (1), Lavergne (1), Lissac-et-Mouret (1), Pechs du Vers (Les) (1), Soulomès (1), Théminettes (1).

DÉPARTEMENT DE LA MEUSE

*Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols
du 1^{er} juillet 2018 au 30 septembre 2018*

Commune de Foameix-Ornel (1).

*Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols
du 1^{er} juillet 2018 au 31 décembre 2018*

Communes d'Ancerville (1), Bouligny (1), Braquis (1), Clermont-en-Argonne (1), Douillon (1), Étain (1), Hennemont (1), Herbeville (1), Jonville-en-Woëvre (1), Mangiennes (1), Saint-Hilaire-en-Woëvre (1), Saint-Maurice-sous-les-Côtes (1), Saulx-lès-Champlon (1), Savonnières-en-Perthois (1), Verdun (1), Ville-en-Woëvre (1).

*Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols
du 1^{er} octobre 2018 au 31 décembre 2018*

Communes d'Andernay (1), Baudonvilliers (1), Beurey-sur-Saulx (1), Bonnet (1), Fains-Véel (1), Hironville (1), Han-sur-Meuse (1), Mognéville (1), Seuil-d'Argonne (1), Velaines (1).

DÉPARTEMENT DE LA MOSELLE

*Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols
du 1^{er} juillet 2018 au 31 décembre 2018*

Commune d'Eincheville (1).

*Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols
du 1^{er} octobre 2018 au 31 décembre 2018*

Communes d'Argancy (1), Corny-sur-Moselle (1), Kuntzig (1), Laneuveville-en-Saulnois (1), Piblangé (1), Sillegny (1).

DÉPARTEMENT DE LA NIÈVRE

*Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols
du 1^{er} juillet 2018 au 31 décembre 2018*

Communes d'Achun (1), Alligny-Cosne (1), Alluy (1), Anlezy (1), Arquian (1), Aunay-en-Bazois (1), Avril-sur-Loire (1), Azy-le-Vif (1), Bazolles (1), Beaumont-Sardolles (1), Biches (1), Billy-Chevannes (1), Billy-sur-Oisy (1), Bitry (1), Bona (1), Bouhy (1), Brinay (1), Celle-sur-Nièvre (La) (1), Cervon (1), Champallement (1), Champlemy (1), Champvoux (1), Chantenay-Saint-Imbert (1), Charité-sur-Loire (La) (1), Charrin (1), Châtillon-en-Bazois (1), Chaulgnes (1), Chaumot (1), Chevannes-Changy (1), Chevroches (1), Chiddes (1), Chitry-les-Mines (1), Chouigny (1), Ciez (1), Colméry (1), Corbigny (1), Cosne-Cours-sur-Loire (1), Cossaye (1), Coulanges-lès-Nevers (1), Couloutre (1), Crux-la-Ville (1), Cuncy-lès-Varzy (1), Dampierre-sous-Bouhy (1), Devay (1), Donzy (1), Dornecy (1), Dornes (1), Entrains-sur-Nohain (1), Epiry (1), Ferrière (1), Fourchambault (1), Frasnay-Reugny (1), Garchizy (1), Germigny-sur-Loire (1), Gimouille (1), Giry (1), Guérigny (1), Guipy (1), Héry (1), Imphy (1), Isenay (1), Langeron (1), Limanton (1), Livry (2), Lucenay-lès-Aix (1), Luthenay-Uxeloup (1), Lys (1), Machine (La) (1), Magny-Cours (1), Magny-Lormes (1), Mars-sur-Allier (1), Maux (1), Menestreau (1), Menou (1), Mesves-sur-Loire (1), Metz-le-Comte (1), Moissy-Moulinot (1), Montaron (1), Mont-et-Marré (1), Montigny-aux-Amognes (1), Montigny-sur-Canne (1), Murlin (1), Myennes (1), Narcy (1), Neuilly (1), Neuville-lès-Decize (1), Neuvy-sur-Loire (1), Nevers (1), Nocle-Maulaix (La) (1), Nolay (1), Ouagne (1), Ougny (1), Vaux d'Amognes (1), Ouroux-en-Morvan (1), Parigny-les-Vaux (1), Perroy (1), Poiseux (1), Pougny (1), Pougues-les-Eaux (1), Prémercy (1), Raveau (1), Rémilly (1), Rouy (1), Saint-Amand-en-Puisaye (1), Saint-Andelain (1), Saint-Aubin-des-Chaumes (1), Saint-Benin-d'Azy (1), Sainte-Colombe-des-Bois (1), Saint-Didier (1), Saint-Firmin (1), Saint-Hilaire-Fontaine (1), Saint-Honoré-les-Bains (1), Saint-Jean-aux-Amognes (1), Saint-Laurent-l'Abbaye (1), Saint-Léger-des-Vignes (1), Saint-Loup (1), Saint-Martin-d'Heuille (1), Saint-Maurice (1), Saint-Ouen-sur-Loire (1), Saint-Père (1), Saint-Péreuse (1), Saint-Pierre-le-Moûtier (1), Saint-Quentin-sur-Nohain (1), Saint-Sulpice (1), Saint-Vérain (1), Saizy (1), Savigny-Poil-Fol (1), Sermoise-sur-Loire (1), Sichamps (1), Sougy-sur-Loire (1), Talon (1), Tannay-en-Bazois (1), Tannay (1), Ternant (1), Thianges (1), Tintury (1), Toury-Lurcy (1), Tracy-sur-Loire (1), Tresnay (1), Urzy (1), Vandenesse (1), Varennes-lès-Narcy (1), Varennes-Vauzelles (1), Verneuil (1), Ville-Langy (1).

*Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols
du 1^{er} octobre 2018 au 31 décembre 2018*

Communes d'Arleuf (1), Bazoches (1).

DÉPARTEMENT DE L'ORNE

*Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols
du 1^{er} juillet 2018 au 31 décembre 2018*

Communes de Ceton (1), Damigny (2), Mauves-sur-Huisne (1), Saint-Germain-de-la-Coudre (1), Saint-Hilaire-sur-Erre (1), Saint-Ouen-de-Sécherouvre (1), Val-au-Perche (1).

DÉPARTEMENT DU PAS-DE-CALAIS

*Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols
du 1^{er} octobre 2018 au 31 décembre 2018*

Communes d'Ardres (1), Bayenghem-lès-Éperlecques (1), Coquelles (1), Desvres (1), Éperlecques (1), Guemps (1), Hesdin-l'Abbé (1), Menneville (1), Rinxent (1), Samer (1), Zutkerque (1).

DÉPARTEMENT DU BAS-RHIN

*Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols
du 1^{er} juillet 2018 au 31 décembre 2018*

Communes d'Altwiller (1), Bouxwiller (1), Heiligenstein (1), Herbitzheim (1), Hingsingen (1), Marlenheim (1), Sarre-Union (1), Sarrewerden (1), Saverne (1).

*Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols
du 1^{er} octobre 2018 au 31 décembre 2018*

Communes d'Hochfelden (1), Kirrwiller (1), Waltenheim-sur-Zorn (1), Wërth (1).

DÉPARTEMENT DU HAUT-RHIN

*Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols
du 1^{er} juillet 2018 au 31 décembre 2018*

Communes de Schwoben (1), Waldighofen (1).

DÉPARTEMENT DU RHÔNE*Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols
du 1^{er} juillet 2018 au 30 septembre 2018*

Communes de Belmont-d'Azergues (1), Charbonnières-les-Bains (1), Civrieux-d'Azergues (1), Craponne (1), Dardilly (1), Écully (1), Lachassagne (1), Lissieu (1), Marcilly-d'Azergues (1), Marcy (1), Morancé (1), Pierre-Bénite (1), Pommiers (1), Quincieux (1), Villefranche-sur-Saône (1), Jons (1).

*Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols
du 1^{er} juillet 2018 au 31 décembre 2018*

Communes d'Anse (1), Arnas (1), Aveize (1), Belleville-en-Beaujolais (1), Val d'Oingt (1), Chaponost (1), Chasselay (1), Chazay-d'Azergues (1), Chères (Les) (1), Chessy (1), Cogy (1), Dommartin (1), Fleurieu-sur-Saône (1), Francheville (1), Frontenas (1), Gleizé (1), Grézieu-la-Varenne (1), Juliéna (1), Limas (1), Limonest (1), Lucenay (1), Moiré (1), Poleymieux-au-Mont-d'Or (1), Porte des Pierres Dorées (1), Savigny (1), Saint-Cyr-au-Mont-d'Or (1), Saint-Didier-au-Mont-d'Or (1), Saint-Genis-les-Ollières (1), Saint-Germain-au-Mont-d'Or (1), Saint-Germain-Nuelles (1), Sainte-Paule (1), Theizé (1), Tour-de-Salvagny (La) (1), Vaulx-en-Velin (1).

DÉPARTEMENT DE LA SAVOIE*Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols
du 1^{er} juillet 2018 au 31 décembre 2018*

Communes d'Entrelacs (1), Apremont (1), Ayn (1), Chambre (La) (1), Champ-Laurent (1), Chapelle-Blanche (La) (1), Tour-en-Maurienne (La) (1), Motte-Servolex (La) (1), Motz (1), Mouxy (1), Saint-Baldoph (1).

DÉPARTEMENT DE LA HAUTE-SAVOIE*Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols
du 1^{er} juillet 2018 au 30 septembre 2018*

Communes de Doussard (1), Lucinges (1), Marlioz (1).

*Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols
du 1^{er} juillet 2018 au 31 décembre 2018*

Commune d'Ayse (1), Bonne (1), Clarafond-Arcine (2), Éloise (1), Groisy (1), Marnaz (1), Minzier (1), Nâves-Parmelan (1), Neydens (1), Veigy-Foncenex (1).

DÉPARTEMENT DE SEINE-ET-MARNE*Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols
du 1^{er} juillet 2018 au 30 septembre 2018*

Commune de Combs-la-Ville (1), Courtacon (1), Dammartin-en-Goële (1), Jouy-le-Châtel (1), Maison-Rouge (1), Monthyon (1), Mouroux (1), Nandy (1), Penchard (1), Pringy (1), Saint-Fargeau-Ponthierry (1), Saint-Mard (1), Saint-Siméon (1), Villemaréchal (1), Vulaines-sur-Seine (1).

*Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols
du 1^{er} juillet 2018 au 31 décembre 2018*

Communes d'Annet-sur-Marne (1), Beton-Bazoches (1), Boissise-la-Bertrand (1), Boissy-le-Châtel (1), Chartrettes (1), Châtelet-en-Brie (Le) (1), Chenoise-Cucharmoy (1), Chevry-en-Sereine (1), Citry (1), Claye-Souilly (1), Coulommiers (1), Crécy-la-Chapelle (1), Crégy-lès-Meaux (1), Dammarie-les-Lys (1), Évry-Grégy-sur-Yerre (1), Gastins (1), Héricy (1), Jouy-sur-Morin (1), Lieusaint (1), Livry-sur-Seine (1), Méc-sur-Seine (Le) (1), Melun (1), Moisenay (1), Moissy-Cramayel (1), Nanteuil-lès-Meaux (1), Rubelles (1), Saint-Fiacre (1), Saint-Martin-des-Champs (1), Saint-Pierre-lès-Nemours (1), Saint-Sauveur-sur-École (1), Samoreau (1), Savigny-le-Temple (1), Seine-Port (1), Valence-en-Brie (1), Vaux-le-Pénil (1), Villemareuil (1), Villiers-en-Bière (1), Villiers-Saint-Georges (1).

*Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols
du 1^{er} octobre 2018 au 31 décembre 2018*

Communes de Bussy-Saint-Martin (1), Buthiers (1), Cély (1), Champs-sur-Marne (1), Chapelle-la-Reine (La) (1), Chapelle-Rablais (La) (1), Chelles (1), Chessy (1), Collégien (1), Coutevroult (1), Croissy-Beaubourg (1), Échouboulains (1), Écrennes (Les) (1), Esbly (1), Ferté-sous-Jouarre (La) (1), Fontains (1), Fontenailles (1), Jaignes (1), Lognes (1), Magny-le-Hongre (1), Noisiel (1), Pin (Le) (1), Pomponne (1), Pontault-Combault (1), Roissy-en-Brie (1), Saint-Just-en-Brie (1), Saint-Ouen-en-Brie (1), Serris (1), Soignolles-en-Brie (1), Torcy (1), Villebéon (1), Villeneuve-les-Bordes (1).

DÉPARTEMENT DES YVELINES

*Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols
du 1^{er} juillet 2018 au 31 décembre 2018*

Communes de Bullion (1), Évécquemont (1), Saint-Martin-de-Bréthencourt (1), Triel-sur-Seine (2), Vaux-sur-Seine (1).

*Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols
du 1^{er} octobre 2018 au 31 décembre 2018*

Communes d'Ablis (1), Autouillet (1), Bazainville (1), Bazemont (1), Boinville-le-Gaillard (1), Boissy-sans-Avoir (1), Bougival (1), Breuil-Bois-Robert (1), Buc (1), Celle-Saint-Cloud (La) (1), Cernay-la-Ville (1), Chevreuse (2), Coignières (1), Élancourt (2), Émancé (1), Essarts-le-Roi (Les) (1), Galluis (1), Gambais (1), Garancières (1), Gazeran (1), Guyancourt (1), Hargeville (1), Herbeville (1), Lévis-Saint-Nom (1), Longnes (1), Louveciennes (1), Magny-les-Hameaux (1), Mareil-Marly (1), Maule (1), Maurepas (2), Médan (1), Mesnil-Saint-Denis (Le) (1), Montigny-le-Bretonneux (2), Morainvilliers (1), Neauphlette (1), Orcemont (1), Orgerus (1), Orphin (1), Orsonville (1), Osmoy (1), Perray-en-Yvelines (Le) (1), Poigny-la-Forêt (1), Ponthévrard (1), Port-Marly (Le) (1), Prunay-en-Yvelines (1), Rambouillet (1), Saint-Forget (1), Saint-Germain-de-la-Grange (1), Saint-Martin-des-Champs (1), Saint-Nom-la-Bretèche, Septeuil (1), Sonchamp (1), Verrière (La) (1), Villeneuve-en-Chevrie (La) (1), Villennes-sur-Seine (1), Viroflay (1), Voisins-le-Bretonneux (1).

DÉPARTEMENT DE LA VENDÉE

*Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols
du 1^{er} juillet 2017 au 31 décembre 2017*

Communes de Girouard (Le) (1), Saint-Pierre-le-Vieux (1).

DÉPARTEMENT DE LA VIENNE

*Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols
du 1^{er} octobre 2018 au 31 décembre 2018*

Communes d'Angles-sur-l'Anglin (1), Antigny (3), Archigny (3), Béthines (2), Brigueil-le-Chantre (1), Bussière (La) (2), Chapelle-Viviers (2), Chauvigny (2), Chenevelles (2), Coulonges (1), Haims (2), Jouhet (3), Lathus-Saint-Rémy (3), Lathiers (3), Leignes-sur-Fontaine (2), Liglet (3), Luchapt (2), Moulismes (1), Moussac (1), Persac (3), Pindray (2), Pleumartin (3), Puye (La) (2), Valdivienne (2), Sainte-Radégonde (2), Senillé-Saint-Sauveur (2), Saint-Savin (2), Saulgé (1), Sillars (2), Thollet (2), Trimouille (La) (2).

DÉPARTEMENT DE LA HAUTE-VIENNE

*Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols
du 1^{er} juillet 2018 au 31 décembre 2018*

Communes de Feytiat (1), Oradour-sur-Glane (1).

*Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols
du 1^{er} octobre 2018 au 31 décembre 2018*

Commune d'Isle (1).

DÉPARTEMENT DES VOSGES

*Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols
du 1^{er} juillet 2018 au 31 décembre 2018*

Communes de Baudricourt (1), Bulgnéville (1), Contrexéville (1), Darney-aux-Chênes (1), Dommartin-sur-Vraine (1), Gelvécourt-et-Adompt (1), Gironcourt-sur-Vraine (2), Houécourt (1), Hymont (1), Liffol-le-Grand (1), Malaincourt (1), Marainville-sur-Madon (1), Martigny-les-Bains (1), Mattaincourt (1), Mirecourt (2), Morelmaison (1), Moriville (1), Moyemont (1), Neuveville-sous-Montfort (La) (1), Oëlleville (1), Poussay (2), Robécourt (1), Rouvres-en-Xaintois (1), Sandaucourt (1), Sauville (1), Ubexy (1), Uxegney (1), Valleroy-aux-Saulles (1), Valleroy-le-Sec (1), Villotte (1), Vittel (1), Vroville (2).

DÉPARTEMENT DU TERRITOIRE DE BELFORT

*Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols
du 1^{er} juillet 2018 au 31 décembre 2018*

Communes de Bavilliers (1), Belfort (1), Bessoncourt (1), Botans (1), Brebotte (1), Bretagne (1), Buc (1), Châtenois-les-Forges (1), Chèvremont (1), Danjoutin (1), Denney (2), Eguenigue (2), Éloie (1), Essert (1), Évette-

Salbert (1), Fêche-l'Église (1), Foussemagne (1), Grandvillars (1), Grosmagny (1), Joncherey (1), Larivière (1), Lebetain (1), Menoncourt (1), Montbouton (1), Morvillars (1), Pérouse (1), Phaffans (1), Sermamagny (1), Thiancourt (1), Urcerey (1), Valdoie (1), Vétrigne (1), Vézelois (1).

DÉPARTEMENT DES HAUTS-DE-SEINE

Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols du 1^{er} juillet 2018 au 30 septembre 2018

Commune de Bourg-la-Reine (1), Meudon (2).

Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols du 1^{er} juillet 2018 au 31 décembre 2018

Communes d'Antony (1), Bagneux (1), Châtenay-Malabry (1), Plessis-Robinson (Le) (1).

Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols du 1^{er} octobre 2018 au 31 décembre 2018

Communes de Chaville (1), Rueil-Malmaison (1), Saint-Cloud (1), Sèvres (1), Vaucresson (1).

ANNEXE II

COMMUNES NON RECONNUES EN ÉTAT DE CATASTROPHE NATURELLE

DÉPARTEMENT DES ALPES-DE-HAUTE-PROVENCE

Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols du 1^{er} janvier 2018 au 31 décembre 2018

Communes de Manosque, Montfuron, Pierrevet.

DÉPARTEMENT DE L'ARIÈGE

Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols du 1^{er} janvier 2018 au 30 septembre 2018

Commune de Lanoux.

Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols du 1^{er} janvier 2018 au 31 décembre 2018

Commune de Cérizols.

Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols du 1^{er} juin 2018 au 30 septembre 2018

Commune de Gabre.

DÉPARTEMENT DE L'AVEYRON

Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols du 1^{er} janvier 2018 au 31 décembre 2018

Communes d'Aubin, Laissac-Sévérac l'Église, Martiel, Monteils, Olemps, Rouquette (La), Saint-Affrique, Toulonjac, Tournemire, Vabres-l'Abbaye, Vailhourles, Villefranche-de-Rouergue.

DÉPARTEMENT DU CHER

Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols du 1^{er} janvier 2018 au 31 décembre 2018

Communes de Lazenay, Plou.

DÉPARTEMENT DES CÔTES-D'ARMOR

Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols du 1^{er} septembre 2018 au 30 septembre 2018

Commune de Plourhan.

*Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols
du 20 septembre 2018 au 15 novembre 2018*

Commune de Plœuc-L'Hermitage.

DÉPARTEMENT DE LA DORDOGNE

*Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols
du 1^{er} janvier 2018 au 31 décembre 2018*

Communes d'Agonac, Ajat, Anliac, Annesse-et-Beaulieu, Antonne-et-Trigonant, Bachelierie (La), Baneuil, Bars, Bassillac et Auberoche, Beaumontois en Périgord, Beaupouyet, Bergerac, Boisse, Boisseuilh, Bonneville-et-Saint-Avit-de-Fumadières, Bouillac, Boulazac Isle Manoire, Bourgnac, Bourrou, Bouteilles-Saint-Sébastien, Bugue (Le), Buisson-de-Cadouin (Le), Bussac, Calès, Carlux, Cénac-et-Saint-Julien, Champagnac-de-Belair, Champagne-et-Fontaine, Champcevinel, Chancelade, Chapelle-Gonaguet (La), Château-l'Évêque, Chourgnac, Colombier, Condat-sur-Trincou, Corgnac-sur-l'Isle, Coulounieix-Chamiers, Coursac, Coutures, Couze-et-Saint-Front, Creyssac, Creysse, Creyssensac-et-Pissot, Cunèges, Daglan, Douville, Douze (La), Douzillac, Échourgnac, Église-Neuve-de-Vergt, Église-Neuve-d'Issac, Eygurande-et-Gardedeuil, Eymet, Eyzies (Les), Farges (Les), Faux, Fleix (Le), Fleurac, Fossemagne, Fougueyrolles, Fraisse, Gardonne, Génis, Ginestet, Hautefort, Issac, Jayac, Rudeau-Ladosse, Force (La), Lamothe-Montravel, Lanquais, Lèches (Les), Léguillac-de-l'Auche, Lembras, Limeyrat, Lisle, Loubejac, Lunas, Lussas-et-Nontronneau, Mareuil en Périgord, Marquay, Marsac-sur-l'Isle, Eyraud-Crempse-Maurens, Mauzac-et-Grand-Castang, Mauzens-et-Miremont, Mazeyrolles, Mensignac, Milhac-de-Nontron, Minzac, Monbazillac, Monfaucou, Monpazier, Montagnac-d'Auberoche, Montagnier, Montaut, Montazeau, Montcaret, Montignac, Montpeyrour, Montrem, Moulin-Neuf, Mussidan, Nabirat, Nailhac, Nanteuil-Auriac-de-Bourzac, Nastringues, Négrondes, Neuvic, Nontron, Sanilhac, Périgueux, Peyrignac, Peyzac-le-Moustier, Pizou (Le), Pomport, Port-Sainte-Foy-et-Ponchapt, Prigonrieux, Queyssac, Quinsac, Rampieux, Razac-sur-l'Isle, Ribérac, Roche-Chalais (La), Rouffignac-Saint-Cernin-de-Reilhac, Saint-André-d'Allas, Saint-André-de-Double, Saint-Antoine-de-Breuilh, Saint-Aubin-de-Nabirat, Saint Aulaye-Puymangou, Saint-Barthélemy-de-Bellegarde, Saint-Capraise-de-Lalinde, Saint-Crépin-d'Auberoche, Saint-Cyprien, Saint-Étienne-de-Puycorbier, Saint-Félix-de-Reillac-et-Mortemart, Saint-Front-de-Pradoux, Saint-Geniès, Saint-Georges-Blanca-neix, Saint-Georges-de-Montclard, Saint-Géraud-de-Corps, Saint-Germain-du-Salembre, Saint-Julien-Innocence-Eulalie, Saint-Laurent-des-Hommes, Saint-Léon-sur-Vézère, Saint-Martial-d'Albarède, Saint-Martial-d'Artenset, Saint-Martial-de-Nabirat, Saint-Martial-de-Valette, Saint-Martin-de-Gurson, Saint-Martin-des-Combes, Saint-Martin-l'Astier, Saint-Méard-de-Gurçon, Saint-Michel-de-Double, Saint-Nexans, Saint-Pardoux-de-Drôme, Saint-Paul-de-Serre, Saint-Pierre-de-Chignac, Saint-Pierre-de-Côle, Saint Privat en Périgord, Saint-Rémy, Saint-Séverin-d'Estissac, Saint-Sulpice-de-Roumagnac, Saint-Victor, Saint-Vivien, Sarlat-la-Canéda, Sarliac-sur-l'Isle, Saussignac, Savignac-les-Églises, Segonzac, Sigoulès-et-Flaugeac, Simeyrols, Sorges et Ligeux en Périgord, Thenon, Tocane-Saint-Apre, Tréllissac, Trémolat, Vanxains, Varennes, Vélines, Verteillac, Veyrines-de-Domme, Villefranche-du-Périgord, Villetoueix.

DÉPARTEMENT DE L'EURE

*Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols
du 1^{er} janvier 2018 au 31 décembre 2018*

Communes de Champigny-la-Futelaye, Irreville, Portes.

DÉPARTEMENT DU GERS

*Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols
du 1^{er} janvier 2018 au 30 septembre 2018*

Commune de Monfort.

*Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols
du 1^{er} janvier 2018 au 30 octobre 2018*

Commune de Corneillan.

*Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols
du 1^{er} janvier 2018 au 31 octobre 2018*

Commune de Lauraët.

*Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols
du 1^{er} janvier 2018 au 30 novembre 2018*

Commune de Miélan.

*Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols
du 1^{er} janvier 2018 au 1^{er} décembre 2018*

Communes de Saint-Élix-Theux, Sainte-Mère, Saint-Michel.

*Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols
du 1^{er} janvier 2018 au 13 décembre 2018*

Commune de Maupas.

*Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols
du 1^{er} janvier 2018 au 17 décembre 2018*

Commune de Gimont.

*Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols
du 1^{er} janvier 2018 au 18 décembre 2018*

Commune de Viozan.

*Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols
du 1^{er} janvier 2018 au 28 décembre 2018*

Commune d'Avéron-Bergelle.

*Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols
du 1^{er} janvier 2018 au 30 décembre 2018*

Communes de Saint-Avit-Frandat, Saint-Martin-d'Armagnac.

*Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols
du 1^{er} janvier 2018 au 31 décembre 2018*

Communes de Bars, Bédéchan, Bernède, Campagne-d'Armagnac, Castéra-Lectourois, Céran, Chélan, Condom, Courties, Durban, Houga (Le), Izotges, Lagarde-Hachan, Larressingle, Lectoure, Lias, Lombez, Manas-Bastanous, Marestaing, Mas-d'Auvignon, Mirande, Monclar-sur-Losse, Mouchès, Peyrusse-Grande, Projan, Pujaudran, Riscle, Saint-Jean-le-Comtal, Salles-d'Armagnac, Samatan, Verlus.

*Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols
du 1^{er} février 2018 au 1^{er} octobre 2018*

Commune de Duran.

*Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols
du 2 février 2018 au 31 octobre 2018*

Commune de Boulaur.

*Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols
du 1^{er} mars 2018 au 31 octobre 2018*

Commune de Blaziert.

*Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols
du 1^{er} mars 2018 au 1^{er} décembre 2018*

Commune de Labarthète.

*Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols
du 1^{er} avril 2018 au 30 septembre 2018*

Commune de Castillon-Savès.

*Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols
du 1^{er} avril 2018 au 13 novembre 2018*

Commune d'Ordan-Larroque.

*Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols
du 1^{er} mai 2018 au 31 décembre 2018*

Commune d'Isle-Jourdain (L').

Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols du 2 mai 2018 au 31 octobre 2018

Commune d'Eauze.

Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols du 1^{er} juin 2018 au 1^{er} octobre 2018

Commune de Vic-Fezensac.

Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols du 1^{er} juin 2018 au 30 novembre 2018

Commune de Sempesserre.

Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols du 1^{er} juin 2018 au 30 décembre 2018

Commune d'Auch.

Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols du 1^{er} juin 2018 au 31 décembre 2018

Commune de Lasseube-Propre.

Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols du 21 juin 2018 au 23 septembre 2018

Communes d'Escornebœuf, Polastron.

Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols du 1^{er} juillet 2018 au 1^{er} septembre 2018

Commune de Lahitte.

Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols du 1^{er} juillet 2018 au 30 septembre 2018

Communes de Castelnau-d'Anglès, Castelnau-sur-l'Auvignon.

Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols du 1^{er} juillet 2018 au 15 octobre 2018

Commune de Sauviac.

Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols du 1^{er} juillet 2018 au 30 octobre 2018

Commune de Vergoignan.

Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols du 1^{er} juillet 2018 au 31 octobre 2018

Communes de Moncassin, Roquepine.

Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols du 1^{er} juillet 2018 au 1^{er} novembre 2018

Commune de Margouët-Meymes.

Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols du 1^{er} juillet 2018 au 29 novembre 2018

Commune de Pergain-Taillac.

Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols du 15 juillet 2018 au 30 octobre 2018

Commune de Laveraët.

*Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols
du 24 juillet 2018 au 30 octobre 2018*

Commune de Termes-d'Armagnac.

*Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols
du 24 juillet 2018 au 31 octobre 2018*

Commune de Lasserade.

*Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols
du 1^{er} août 2018 au 1^{er} octobre 2018*

Commune de Juilles.

*Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols
du 1^{er} août 2018 au 30 octobre 2018*

Commune de Solomiac.

*Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols
du 1^{er} août 2018 au 31 octobre 2018*

Commune de Sembouès.

*Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols
du 1^{er} août 2018 au 30 novembre 2018*

Communes d'Aignan, Castelnau-Barbarens.

DÉPARTEMENT DE L'HÉRAULT

*Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols
du 21 juin 2018 au 23 septembre 2018*

Commune de Saint-Paul-et-Valmalle.

*Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols
du 1^{er} juillet 2018 au 15 septembre 2018*

Commune de l'Aigne.

*Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols
du 1^{er} juillet 2018 au 30 septembre 2018*

Communes de Beaufort, Nissan-lez-Enserune.

DÉPARTEMENT D'ILLE-ET-VILAINE

*Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols
du 1^{er} janvier 2018 au 31 décembre 2018*

Commune de Pont-Péan.

DÉPARTEMENT DE L'INDRE

*Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols
du 1^{er} janvier 2018 au 31 décembre 2018*

Communes d'Aize, Chabris, Fontguenand, Gehée, Jeu-Maloches, Langé, Pellevoisin, Saint-Genou, Selles-sur-Nahon, Vernelle (La), Vicq-sur-Nahon, Villegouin, Villiers.

DÉPARTEMENT D'INDRE-ET-LOIRE

*Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols
du 1^{er} janvier 2018 au 30 septembre 2018*

Commune d'Amboise.

Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols du 1^{er} janvier 2018 au 15 octobre 2018

Commune de Monthodon.

Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols du 1^{er} janvier 2018 au 31 octobre 2018

Communes de Bournan, Pernay.

Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols du 1^{er} janvier 2018 au 16 novembre 2018

Commune de Cormery.

Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols du 1^{er} janvier 2018 au 30 novembre 2018

Communes de Louans, Petit-Pressigny (Le).

Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols du 1^{er} janvier 2018 au 12 décembre 2018

Commune de Veigné.

Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols du 1^{er} janvier 2018 au 14 décembre 2018

Commune de Nouzilly.

Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols du 1^{er} janvier 2018 au 20 décembre 2018

Commune de Louroux (Le).

Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols du 1^{er} janvier 2018 au 31 décembre 2018

Communes d'Artannes-sur-Indre, Athée-sur-Cher, Azay-le-Rideau, Azay-sur-Cher, Ballan-Miré, Beaumont-Louestault, Bléré, Braye-sur-Maulne, Bréhémont, Chambourg-sur-Indre, Chambray-lès-Tours, Chançay, Chameaux-près-Loches, Chapelle-Blanche-Saint-Martin (La), Chargé, Château-la-Vallière, Cheillé, Cinq-Mars-la-Pile, Civray-de-Touraine, Couesmes, Croix-en-Touraine (La), Cussay, Druye, Épeigné-les-Bois, Esvres, Ferrière (La), Fondettes, Grand-Pressigny (Le), Descartes, Joué-lès-Tours, Larçay, Liège (Le), Luynes, Luzillé, Manthelan, Montbazou, Monts, Neuvy-le-Roi, Preuilly-sur-Claise, Reignac-sur-Indre, Reugny, Riche (La), Saché, Saint-Avertin, Saint-Branches, Sainte-Catherine-de-Fierbois, Saint-Étienne-de-Chigny, Saint-Roch, Savigné-sur-Lathan, Savigny-en-Véron, Savonnières, Semblançay, Sepmes, Sonzay, Tauxigny-Saint-Bauld, Thilouze, Truyes, Vallères, Véréz, Villandry.

DÉPARTEMENT DE L'ISÈRE

Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols du 1^{er} juin 2018 au 11 décembre 2018

Commune de Miribel-Lanchâtre.

DÉPARTEMENT DES LANDES

Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols du 1^{er} janvier 2018 au 14 juin 2018

Commune de Peyre.

Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols du 1^{er} janvier 2018 au 31 décembre 2018

Commune de Villeneuve-de-Marsan.

Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols du 1^{er} juin 2018 au 30 septembre 2018

Commune de Saint-Loubouer.

*Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols
du 1^{er} juillet 2018 au 30 septembre 2018*

Commune d'Arx.

DÉPARTEMENT DE LA LOIRE-ATLANTIQUE

*Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols
du 1^{er} janvier 2018 au 17 avril 2018*

Commune de Lusanger.

*Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols
du 1^{er} janvier 2018 au 31 décembre 2018*

Communes de Château-Thébaud, Mesquer, Piriac-sur-Mer, Plessé, Pornic, Rezé, Turballe (La).

*Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols
du 1^{er} juin 2018 au 9 octobre 2018*

Commune de Vallons-de-l'Erdre.

*Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols
du 1^{er} juillet 2018 au 30 septembre 2018*

Commune de Chauvé.

*Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols
du 1^{er} septembre 2018 au 31 décembre 2018*

Commune de Gorges.

DÉPARTEMENT DU LOT

*Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols
du 10 septembre 2017 au 31 décembre 2017*

Commune de Cazals.

*Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols
du 15 septembre 2017 au 31 décembre 2017*

Commune de Thédirac.

*Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols
du 1^{er} janvier 2018 au 31 décembre 2018*

Communes de Bélaise, Belfort-du-Quercy, Camburat, Castelnau Montratier-Sainte Alauzie, Catus, Cazals, Saint-Paul-Flaunac, Gindou, Labastide-du-Vert, Lamothe-Fénelon, Lavercantière, Lendou-en-Quercy, Mercuès, Montcuq-en-Quercy-Blanc, Montlaurun, Nadailac-de-Rouge, Payrac, Pradines, Puy-l'Évêque, Thédirac, Vayrac, Vigan (Le).

DÉPARTEMENT DE MAINE-ET-LOIRE

*Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols
du 1^{er} janvier 2018 au 23 novembre 2018*

Commune de Longuenée-en-Anjou.

*Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols
du 1^{er} janvier 2018 au 31 décembre 2018*

Communes de Tuffalun, Antoigné, Avrillé, Baugé-en-Anjou, Beaucouzé, Briollay, Hauts d'Anjou (Les), Chemillé-en-Anjou, Doué-en-Anjou, Mazières-en-Mauges, Mozé-sur-Louet, Plessis-Grammoire (Le), Rochefort-sur-Loire, Saint-Léger-sous-Cholet, Saumur, Sceaux-d'Anjou, Soulaire-et-Bourg,

*Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols
du 20 mars 2018 au 20 septembre 2018*

Commune de Brissac Loire Aubance.

*Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols
du 1^{er} juin 2018 au 31 décembre 2018*

Commune de Verrières-en-Anjou.

*Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols
du 1^{er} juillet 2018 au 30 septembre 2018*

Communes de Coudray-Macouard (Le), Feneu, Soulaines-sur-Aubance.

DÉPARTEMENT DE LA MAYENNE

*Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols
du 1^{er} janvier 2018 au 5 décembre 2018*

Commune de Meslay-du-Maine.

*Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols
du 1^{er} janvier 2018 au 11 décembre 2018*

Commune de Saint-Denis-d'Anjou.

DÉPARTEMENT DU PAS-DE-CALAIS

*Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols
du 1^{er} janvier 2018 au 31 décembre 2018*

Communes de Bourlon, Calonne-sur-la-Lys, Clairmarais, Farbus, Givenchy-en-Gohelle, Heuringhem, Hinges, Lestrem, Maisnil-lès-Ruitz, Richebourg, Robecq, Tortequesne.

DÉPARTEMENT DES HAUTES-PYRÉNÉES

*Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols
du 1^{er} janvier 2018 au 31 décembre 2018*

Commune de Saint-Lanne.

DÉPARTEMENT DE SEINE-ET-MARNE

*Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols
du 1^{er} janvier 2018 au 31 décembre 2018*

Communes de Chanteloup-en-Brie, Chevry-Cossigny, Dampmart, Ferrières-en-Brie, Guermantes, Lagny-sur-Marne, Lésigny, Montévrain, Mortcerf, Ozoir-la-Ferrière, Servon, Tigeaux, Tournan-en-Brie.

*Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols
du 1^{er} juin 2018 au 31 août 2018*

Commune de Solers.

*Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols
du 1^{er} juillet 2018 au 30 juillet 2018*

Commune de Presles-en-Brie.

*Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols
du 1^{er} juillet 2018 au 30 septembre 2018*

Commune de Brie-Comte-Robert.

*Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols
du 25 juillet 2018 au 8 août 2018*

Commune de Celle-sur-Morin (La).

DÉPARTEMENT DES YVELINES

*Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols
du 1^{er} janvier 2018 au 31 décembre 2018*

Communes de Clayes-sous-Bois (Les), Dannemarie, Favrieux.

DÉPARTEMENT DE LA VIENNE

Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols du 1^{er} janvier 2018 au 30 septembre 2018

Communes de Chalandray, Monthoiron.

Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols du 1^{er} janvier 2018 au 31 octobre 2018

Communes de Chatain, Doussay.

Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols du 1^{er} janvier 2018 au 1^{er} novembre 2018

Communes d'Iteuil, Savigny-sous-Faye.

Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols du 1^{er} janvier 2018 au 8 novembre 2018

Commune de Sossais.

Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols du 1^{er} janvier 2018 au 15 novembre 2018

Commune de Naintré.

Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols du 1^{er} janvier 2018 au 26 novembre 2018

Commune de Marnay.

Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols du 1^{er} janvier 2018 au 30 novembre 2018

Communes de Fleuré, Ingrandes, Saint-Benoît, Saint-Rémy-sur-Creuse, Verrières, Villiers.

Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols du 1^{er} janvier 2018 au 1^{er} décembre 2018

Communes de Chapelle-Montreuil (La), Vaux, Vouillé,

Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols du 1^{er} janvier 2018 au 3 décembre 2018

Communes de Gizay, Lusignan, Nouaillé-Maupertuis, Vouneuil-sous-Biard.

Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols du 1^{er} janvier 2018 au 4 décembre 2018

Communes de Latillé, Marçay.

Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols du 1^{er} janvier 2018 au 5 décembre 2018

Communes de Chouppes, Lavausseau.

Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols du 1^{er} janvier 2018 au 6 décembre 2018

Communes de Lençloître, Saint-Laurent-de-Jourdes.

Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols du 1^{er} janvier 2018 au 7 décembre 2018

Communes de Charroux, Mignaloux-Beauvoir.

Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols du 1^{er} janvier 2018 au 10 décembre 2018

Communes d'Antran, Bignoux, Châtellerault, Coussay-les-Bois, Ligugé, Magné, Saint-Secondin, Tercé, Thuré.

*Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols
du 1^{er} janvier 2018 au 11 décembre 2018*

Communes de Béruges, Cherves, Ceaux-en-Couhé, Gençay, Genouillé, Roche-Posay (La), Saint-Maurice-la-Clouère, Sanxay.

*Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols
du 1^{er} janvier 2018 au 12 décembre 2018*

Communes de Celle-Lévescault, Mirebeau.

*Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols
du 1^{er} janvier 2018 au 13 décembre 2018*

Communes de Pouillé, Romagne.

*Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols
du 1^{er} janvier 2018 au 14 décembre 2018*

Communes de Jaunay-Marigny, Liniers, Saint-Julien-l'Ars.

*Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols
du 1^{er} janvier 2018 au 15 décembre 2018*

Commune de Bonnes.

*Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols
du 1^{er} janvier 2018 au 17 décembre 2018*

Communes de Cissé, Migné-Auxances.

*Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols
du 1^{er} janvier 2018 au 18 décembre 2018*

Commune de Vouneuil-sur-Vienne.

*Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols
du 1^{er} janvier 2018 au 20 décembre 2018*

Commune de Buxerolles.

*Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols
du 1^{er} janvier 2018 au 21 décembre 2018*

Communes d'Aslonnes, Ferrière-Airoux (La).

*Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols
du 1^{er} janvier 2018 au 31 décembre 2018*

Communes d'Ayron, Saint-Gervais-les-Trois-Clochers.

*Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols
du 1^{er} mars 2018 au 16 octobre 2018*

Commune de Moncontour.

*Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols
du 1^{er} mars 2018 au 11 décembre 2018*

Commune de Cenon-sur-Vienne.

*Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols
du 1^{er} avril 2018 au 31 octobre 2018*

Communes de Bonneuil-Matours, Lavoux, Nieuil-l'Espoir.

*Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols
du 1^{er} avril 2018 au 15 novembre 2018*

Commune de Saint-Martin-l'Ars.

Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols du 1^{er} avril 2018 au 1^{er} décembre 2018

Commune d'Avanton.

Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols du 1^{er} avril 2018 au 13 décembre 2018

Commune de Champagné-Saint-Hilaire.

Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols du 1^{er} mai 2018 au 30 septembre 2018

Commune de Roches-Prémarie-Andillé.

Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols du 1^{er} mai 2018 au 31 octobre 2018

Communes de Dissay, Poitiers, Voulon.

Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols du 1^{er} mai 2018 au 30 novembre 2018

Commune de Montamisé.

Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols du 1^{er} mai 2018 au 12 décembre 2018

Commune de Scorbé-Clairvaux.

Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols du 1^{er} juin 2018 au 31 août 2018

Commune de Neuville-de-Poitou.

Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols du 1^{er} juin 2018 au 30 septembre 2018

Communes d'Anché, Angliers, Dangé-Saint-Romain, Quinçay, Saint-Clair, Voulême.

Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols du 1^{er} juin 2018 au 30 octobre 2018

Communes de Château-Garnier, Croutelle, Vivonne.

Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols du 1^{er} juin 2018 au 31 octobre 2018

Communes de Saint-Genest-d'Ambière, Vellèches, Saint-Martin-la-Pallu.

Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols du 1^{er} juin 2018 au 30 novembre 2018

Communes de Mauprévoir, Usson-du-Poitou.

Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols du 12 juin 2018 au 26 octobre 2018

Commune de Biard.

Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols du 15 juin 2018 au 15 septembre 2018

Commune de Sèvres-Anxaumont.

Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols du 15 juin 2018 au 30 septembre 2018

Commune de Sommières-du-Clain.

*Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols
du 15 juin 2018 au 15 octobre 2018*

Communes de Guesnes, Saint-Georges-lès-Baillargeaux.

*Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols
du 15 juin 2018 au 30 octobre 2018*

Commune de Blanzay.

*Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols
du 15 juin 2018 au 31 octobre 2018*

Commune de Vaux-sur-Vienne.

*Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols
du 15 juin 2018 au 30 novembre 2018*

Commune de Loudun.

*Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols
du 15 juin 2018 au 12 décembre 2018*

Commune de Fontaine-le-Comte.

*Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols
du 21 juin 2018 au 21 septembre 2018*

Commune de Saint-Jean-de-Sauves.

*Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols
du 30 juin 2018 au 15 septembre 2018*

Commune de Maillé.

*Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols
du 30 juin 2018 au 5 novembre 2018*

Commune de Frozes.

*Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols
du 1^{er} juillet 2018 au 29 septembre 2018*

Commune de Beaumont Saint-Cyr.

*Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols
du 1^{er} juillet 2018 au 30 septembre 2018*

Commune de Couhé.

*Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols
du 1^{er} juillet 2018 au 15 octobre 2018*

Commune de Chapelle-Bâton (La).

*Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols
du 1^{er} juillet 2018 au 31 octobre 2018*

Communes d'Availles-en-Châtelleraut, Pressac, Sérigny.

*Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols
du 1^{er} juillet 2018 au 1^{er} novembre 2018*

Commune de Smarves.

*Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols
du 1^{er} juillet 2018 au 31 décembre 2018*

Commune de Chasseneuil-du-Poitou.

*Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols
du 1^{er} août 2018 au 31 août 2018*

Commune de Champniers.

*Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols
du 1^{er} août 2018 au 30 septembre 2018*

Commune de Saint-Romain.

*Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols
du 1^{er} septembre 2018 au 31 décembre 2018*

Commune de Château-Larcher.